

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 25 septembre 2014

Communiqué de presse

Forte hausse des primes d'assurance-maladie pour le Jura en 2015 : + 3.9% en moyenne pour un adulte

Pour 2015 une nouvelle hausse des primes LAMal est annoncée dans le Jura en moyenne : + 3.9% pour les adultes¹, 3.5% pour les jeunes et 3.8% pour les enfants. Le Jura connaît cependant une hausse légèrement inférieure à la moyenne suisse qui se situe à 4.0% pour les adultes, 4.4% pour les jeunes et 3.8% pour les enfants. A ces pourcentages, vient encore s'ajouter la participation demandée aux assurés jurassiens pour les primes payées en insuffisance.

Dans le contexte particulier des votations fédérales sur la caisse publique ce dimanche 28 septembre et celui de la problématique des primes payées en trop ou en insuffisance, la publication des primes 2015 a une couleur quelque peu différente des autres années.

C'est une des hausses les plus importantes de ces dernières années² que l'on enregistre pour 2015 dans le Jura. Avec une prime moyenne de 423.55¹ francs en 2015 pour les adultes, le Jura se situe au 8^e rang des cantons les plus chers, derrière BS, GE, VD, BL, BE, TI et NE. Au niveau national, l'écart entre la prime moyenne du canton le plus cher (BS : 533.18) et du moins cher (AI : 319.63) est de 213.55 francs pour 2015, soit plus de 2'500 francs par année.

On le sait, il faut utiliser avec prudence les moyennes calculées par l'OFSP qui ne peuvent être utilisées uniquement pour comparer les cantons entre eux, sans donner de réelles indications aux assurés quant à l'évolution de la prime qu'ils paieront. Ainsi, si les assurés ne profitent pas de la possibilité de changer de caisse prévue par la LAMal, et sans tenir compte de la participation supplémentaire pour les primes payées en insuffisance, les effets pourraient être les suivants³ :

- pour moins de 1% des assurés jurassiens, les primes 2015 resteront identiques à 2014 ;
- pour 61.4% la hausse sera comprise entre 1 et 20 francs par mois ;
- pour 35.7%, la hausse sera comprise entre 20 et 50 francs par mois ;
- pour 2.5% de la population devra déboursier plus de 50 francs supplémentaires par mois ;
- et finalement, pour les 50 assurés jurassiens d'une certaine caisse, la hausse pour les adultes sera de 206.30 par mois !

A cela viendra s'ajouter la participation demandée aux assurés pour couvrir les primes payées en insuffisance, qui correspond au montant de la taxe CO2 qui ne sera pas déduite de la facture des jurassien-ne-s dès 2015 pour une période de 3 ans (soit environ Fr.62.40 par an durant 3 ans).

Les primes payées par les assurés doivent être le reflet des coûts effectifs cantonaux et pour y parvenir il faut renforcer la transparence et la surveillance de l'ensemble du système. Le système actuel entraîne en effet des hausses de prime sans lien direct avec les coûts. La transparence des coûts, des comptes, des réserves n'est pas garantie.

¹ Prime mensuelle moyenne pour la franchise minimale et avec la couverture du risque accident

² 2014 : +1% ; 2013 : +3.2% ; 2012 : +3.1% ; 2011 : + 4.1%

³ Chiffres estimés sur la base des effectifs totaux par assureurs et des primes adultes de base

Le projet de loi sur la surveillance de l'assurance-maladie, qui sera soumis au vote des chambres fédérales ce vendredi, va dans le sens d'une amélioration du système, mais ne répond que partiellement aux problèmes dénoncés depuis de nombreuses par les cantons quant à une réelle transparence du système nécessaire à son pilotage par l'OFSP. Sa probable adoption ne permettra malheureusement pas de résoudre les nombreux problèmes que dénonce chaque année le Jura.

Détail des primes

Dans le Jura, l'écart entre la prime¹ adulte la plus basse et la plus élevée est de 292.90 francs par mois (soit 3'514.80 francs par an qu'un adulte pourrait économiser, sans changer de franchise ou de modèle d'assurance). Finalement, contrairement à d'autres cantons dans lesquels le choix est restreint, 12 assureurs offrent une prime en dessous de la moyenne cantonale (primes adultes).

La situation pour les jeunes reste toujours aussi inquiétante bien que pour 2015, l'augmentation annoncée de 3.5% soit inférieure à la hausse pour les adultes. La prime moyenne se situe à 398.54¹ en 2015 (la moyenne suisse est de 379.71). Il faut remarquer que parmi les 40 assureurs présents dans le Jura, 14 proposent des primes jeunes identiques aux primes adultes. L'écart entre la prime la plus basse et la plus élevée est de 252.20 francs par mois, représentant une différence annuelle de 3'026.40 francs.

Pour les enfants, la hausse de 3.8% dans le Jura pour une prime moyenne de 88.92¹ francs est identique à la hausse moyenne en suisse. Par ailleurs, contrairement aux adultes et aux jeunes, la prime moyenne jurassienne pour les enfants est inférieure à la prime moyenne suisse (94.99 francs). Il faut rappeler ici que plusieurs assureurs proposent des primes avantageuses pour les familles avec 2 ou 3 enfants.

En annexe, le tableau des primes moyennes cantonales ainsi que les primes jurassiennes par assureur.

Personnes de contact:

Michel Thentz, ministre de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes, tél 032/420 51 03.

Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique, tél 032/420 51 22

Sophie Chevrey-Schaller, économiste et responsable des institutions de soins au Service de la santé publique, tél 032/420 51 35